

TEXTE ADOPTE n° 445

«Petite loi»

# ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958  
ONZIEME LEGISLATURE  
SESSION ORDINAIRE DE 1999-2000

---

22 février 2000

---

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de la convention d'assistance administrative mutuelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie pour la prévention, la recherche et la poursuite des fraudes douanières.*

**(Texte définitif)**

*L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi, adopté par le Sénat, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

*Sénat : 33, 106 et T.A. 50 (1998-1999).*

*Assemblée nationale : 1307 et 1954.*

**Traités et conventions.**

## **Article unique**

Est autorisée l'approbation de la convention d'assistance administrative mutuelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie pour la prévention, la recherche et la poursuite des fraudes douanières, signée à Moscou le 31 octobre 1997, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 22 février 2000.*

*Le Président,*

*Signé : LAURENT FABIOUS.*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 1307.